



SOURCES
en action

CONTRAT TERRITORIAL
VIENNE AMONT

ANNÉES 2017 - 2021

Recueil des réalisations du programme
« Sources en action »
2017-2021

Une démarche collective pour la restauration et la préservation de l’eau et des milieux aquatiques sur le bassin de la Vienne.

Constituant une démarche innovante et d’envergure depuis ses prémices en 2007, le programme « Sources en action » mène des actions en faveur de la restauration et de la préservation des cours d’eau et zones humides des têtes de bassin de la Vienne amont. Ce programme pluriannuel est coordonné par le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin et l’Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne. Il fait l’objet d’un contrat territorial financé par l’Agence de l’eau Loire-Bretagne, la Région Nouvelle Aquitaine (anciennement Région Limousin), l’Europe (dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature et du FEDER Régional) ainsi que les Départements de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne.

Ce programme a été fondé sur la base de diagnostics qui ont révélé la vulnérabilité des milieux aquatiques et des zones humides situés sur le haut bassin de la Vienne et de ses affluents. En effet, malgré la richesse et la bonne qualité générale des milieux aquatiques, la ressource en eau n’en demeure pas moins fragile. Cette vulnérabilité se traduit notamment par la dégradation des berges et des lits des cours d’eau, la régression des zones humides, l’envasement et l’ensablement des ruisseaux ou encore la baisse de la qualité de l’eau et de la richesse biologique.

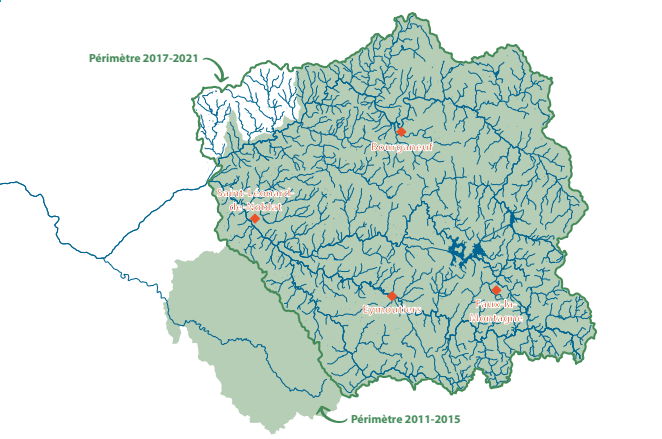
Ce programme d’actions s’inscrit dans un objectif général de préservation et de restauration de la qualité de l’eau et des milieux aquatiques en lien avec la mise en œuvre de la Directive Cadre européenne sur l’Eau, du SDAGE Loire Bretagne et du SAGE Vienne. Les actions du contrat visent par ailleurs à tendre vers des milieux plus résilients face aux aléas climatiques, en particulier vis-à-vis des tensions de plus en plus marquées sur les quantités d’eau disponibles pour les milieux et les usages situés sur les têtes de bassin et plus en aval.

Les opérations programmées consistent notamment en la restauration et l’entretien des berges des cours d’eau, la diminution de l’impact des obstacles barrant les lits des cours d’eau, la restauration et la gestion des zones humides, la réduction de l’impact de certaines pratiques agricoles ou sylvicoles ainsi qu’une campagne de communication et de sensibilisation auprès des habitants, usagers et établissements scolaires. De nombreuses actions présentent un échéancier pluriannuel de réalisation.

Le présent recueil des réalisations 2017-2021 fait suite à quatre éditions annuelles précédentes. Il regroupe de façon synthétique et par thématique les résultats des actions menées durant la période de mise en œuvre des deux programmes « Sources en Action ». Les éléments financiers, dont les retombées économiques sur le territoire, sont également mis en avant ainsi que les conclusions de l’enquête de satisfaction. Les effets des actions sur la qualité des masses d’eau sont partagés en dernière partie du document.

Ce second contrat a été impacté par différents événements, dont la réforme territoriale, la crise sanitaire de la COVID 19 et plusieurs épisodes de sécheresses qui ont perturbé la

planification et engendré du retard voire des annulations d’opérations. Cependant, les réalisations et les résultats sont probants, et permettent grâce à un effort collectif, un progrès significatif de la restauration de la qualité des cours d’eau des têtes de bassin de la Vienne.

Contrat 1	Contrat 2
2011-2015 17 maîtres d’ouvrage Carte du territoire (2 440 km ²)	2017-2021 25 maîtres d’ouvrage Carte du territoire (2 180 km ²)
	
500 opérations 4,8 millions d’euros investis	800 opérations 6,7 millions d’euros investis Thématiques renforcées : la restauration de la continuité écologique et une meilleure gestion des étangs, l’amélioration des pratiques agricoles et forestières, la gestion et restauration des fonctionnalités hydrologiques des zones humides Nouveautés : mise en place de nouveaux outils de suivis scientifiques et le renforcement de l’animation de terrain.

Dans l’objectif de poursuivre la dynamique initiée et la restauration de la qualité des milieux aquatiques, il a été décidé de renouveler le programme « Sources en action – contrat territorial Vienne amont » sur la période 2024-2029.

SOMMAIRE

1	Acquisition de connaissances et suivi scientifiques	p4
2	Restauration et entretien des cours d'eau	p6
	2.1 Aménagements agricoles	p6
	2.2 Restauration entretien des berges, du lit et des boisements.....	p8
3	Restauration de la continuité écologique	p10
4	Gestion et préservation des zones humides.....	p12
5	Développement de pratiques agricoles respectueuses des zones humides et des milieux aquatiques.....	p14
6	Information - Sensibilisation - Communication	p16
7	Animation et coordination du programme « Sources en action »	p18
8	Bilan financier général et retombées économiques pour le territoire	p20
9	Principaux enseignements de l'enquête de satisfaction.....	p22
10	Evaluation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et analyse des « effets » des actions menées	p24

Objectifs

- Réaliser des études préalables ou complémentaires pour la mise en œuvre d'actions et de travaux.
- Mettre en place des suivis scientifiques adaptés aux milieux aquatiques et humides des têtes de bassin de la Vienne amont

Descriptif général des actions

Préalablement à la mise en œuvre d'aménagements et de travaux sur les cours d'eau ou zones humides, des études sont menées afin d'évaluer les sources des perturbations, identifier et dimensionner les solutions possibles (approches techniques, économiques, sociales, patrimoniales) et proposer un protocole de mise en œuvre des aménagements ou travaux. Il s'agit majoritairement d'études d'aide à la décision ou de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'étangs et d'ouvrages transversaux.

En outre, des études de milieux aquatiques (études thermiques, bactériologiques, etc.) sont menées pour mieux appréhender les priorités de travaux. Des suivis de milieux (morphologie des cours d'eau, zones humides, etc.) et d'espèces (poissons, oiseaux, etc.) permettent d'évaluer l'évolution de l'état des milieux sur plusieurs années et ainsi de mesurer l'efficacité des actions menées.

+ Résultats

Type		2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL SEA 1	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL SEA 2
Diagnostic et étude d'aide à la décision « continuité écologique » (étangs, ouvrages)		8	10	15	25	15	73	92	10	17	8	4	131
Étude de diagnostic complémentaire		2	1		3	7	13	24	151	150		128	453
Suivis des milieux aquatiques : qualité physico-chimique de l'eau, suivis biologiques et d'espèces inféodés aux milieux aquatiques	Nombre d'études	1	1	1	2	4	9						
	Nombre de stations							545	138	295	116	578	1 672
	Mètres linéaires							19 080	15 000	16 500	15 000	17 580	83 160
Suivis hydromorphologiques (IAM)								12		15		14	41
Zones humides	Etude de suivi de la qualité (bryophytes)		1	2	2	1	6						
	Plan de gestion							3		3	3	6	15

+ Bilan financier 2017-2021

Montant dépensé
1 004 189 €

Évaluation du pourcentage de réalisation des actions par rapport au prévisionnel

58%

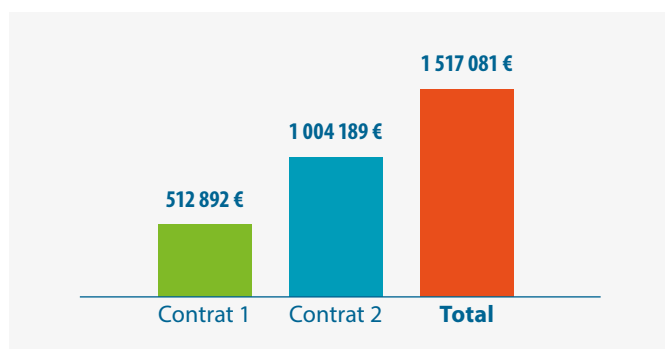


Localisation des mares prospectées en 2019 et 2021
(GMHL)



Stations de suivis du laboratoire
(E2Lim et du CBNMC)

⊕ Bilan financier depuis 2011



Commentaires

Depuis 2011, de nombreuses études ont été menées principalement sur deux grandes thématiques :

- Étude de diagnostic d'aide à la décision pour la mise en place de travaux d'aménagements sur les obstacles à la continuité écologique (seuils, étangs, buses et passages de routes) (**200 études**) ou pour la mise en place de travaux sur cours d'eau (**338 études**). Elles sont soit réalisées en interne par les maîtres d'ouvrages lorsqu'il s'agit d'aménagements simples, soit par des bureaux d'études dans des cas plus complexes ;
- Des études visant à acquérir de la connaissance afin de guider et prioriser les travaux mais également de mesurer l'efficacité des opérations. Ces suivis ont été réalisés en interne par des associations naturalistes (GMHL, LPO), les trois FDAAPPMA, la Maison de l'Eau et de la Pêche de la Corrèze, le PNR de Millevaches et le laboratoire E2Lim.

À noter qu'en dernière année du programme des études, en lien avec la préparation du bilan et des nouvelles actions pour le prochain contrat, ont été menées (étude de la qualité de l'eau des cours d'eau, inventaires biologiques, enquête de satisfaction, diagnostics de cours d'eau).

Un projet de Recherche & Développement, porté par l'EPTB Vienne et le BRGM, est actuellement en cours sur le territoire. Le projet étudie le fonctionnement hydrologique des têtes de bassin de la Vienne. Les résultats de l'étude seront utilisés pour la programmation de la seconde partie du prochain contrat (2026-2029) afin d'orienter les opérations de restauration.

Pour en savoir sur les conclusions des suivis et l'évolution de la qualité des cours d'eau, consultez la page 24 (chapitre 10).

Maîtres d'ouvrage concernés



Objectifs

- Restaurer et entretenir les berges et les lits des cours d'eau
- Réduire les dégradations morphologiques en milieu agricole

Descriptif des actions

Les dégradations morphologiques en milieu agricole ont été mises en évidence dans différents diagnostics comme étant l'une des principales causes de perturbation et de dysfonctionnement des ruisseaux du territoire. Les effets du piétinement du bétail s'abreuvant au cours d'eau et le passage récurrent d'animaux ou d'engins agricoles dans le lit du cours d'eau engendrent des problèmes d'érosion (dégradation des berges et du lit) et des remises en suspension de limons et sables. L'apport excessif de ces matériaux dans les cours d'eau induit en particulier une

diminution de la fonctionnalité des frayères à salmonidés (Truite fario et Ombre commun) par colmatage et ensablement du fond du lit. Les actions consistent à protéger les cours d'eau par leur mise en défens (clôtures amovibles ou fixes, etc.) tout en permettant l'abreuvement du bétail (pompe de prairie, abreuvoir gravitaire, etc.) ou le passage des animaux et engins agricoles d'une parcelle à l'autre (passerelles, passages à gués empierrés, etc.).

+ Résultat

Type	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL SEA 1	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL SEA 2
Nombre d'abreuvoirs installés	21	48	58	46	35	208	46	127	9	43	106	331
Nombre de franchissements de cours d'eau réalisés (passage à gué, passerelles, buses...)	33	31	86	71	44	265	20	20	0	2	39	81
Linéaires de clôtures mis en place (mètre linéaire)	5 947	16 547	23 254	21 479	16 979	84 206	11 655	31 541	3 430	7 795	61 385	115 806

+ Bilan financier 2017-2021

Montant dépensé

925 182€

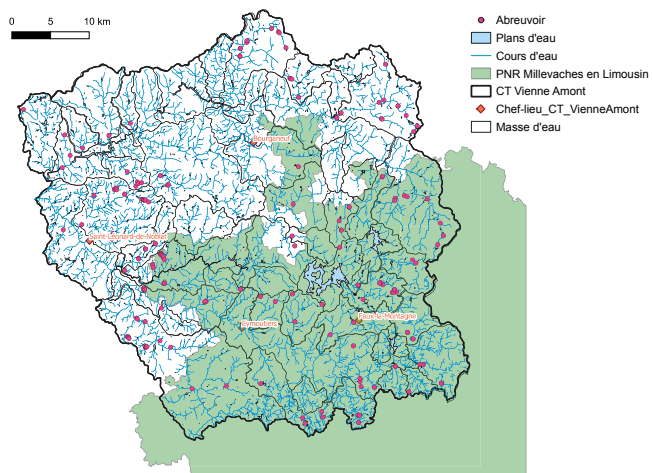
Évaluation du pourcentage de réalisation des actions par rapport au prévisionnel

56 %

Commentaires

Depuis 2011, environ **100 km de cours d'eau** ont été mis en défens, **540 abreuvoirs** ont été installés et **346 ouvrages de franchissement** de cours d'eau (pouvant également faire l'objet de sites d'abreuvement lorsqu'il s'agit de passages à gués) ont été réalisés. Ces aménagements permettent d'améliorer la morphologie des cours d'eau mais limitent également la dégradation de la qualité physico-chimique de l'eau. Il est observé entre le premier et le second contrat, une accélération de la mise en place de clôtures et d'abreuvoirs est observée.

L'animation agricole menée sur le terrain par les techniciens des différentes structures a permis de contacter et sensibiliser un nombre conséquent d'agriculteurs (au total, environ 430 agriculteurs ont été contactés dans le cadre de cette démarche).



Mise en place d'abreuvoirs

(Chambre d'Agriculture 23, PETR Monts et Barrages)



Mise en défens des berges, installation de clôtures

(CC Creuse Grand Sud, PETR Monts et Barrages)



Maîtres d'ouvrage concernés



Objectifs

- Restaurer et entretenir les berges et les lits des cours d'eau
- Réduire les dégradations morphologiques en milieu sylvicole

Descriptif général des actions

Les actions menées sur la végétation ont pour objet la gestion douce et sélective des espèces inféodées aux berges des cours d'eau. Les objectifs sont de maintenir la berge en particulier lors des crues, d'éviter la « fermeture » des cours d'eau, de maintenir une biodiversité d'espèces autochtones et de restaurer la capacité auto-épuratrice des cours d'eau. Par ailleurs, la gestion des embâcles existants permet de supprimer ceux posant des problèmes en termes de continuité écologique ou de sécurité publique et de laisser en place voire consolider

ceux qui offrent des fonctions écologiques intéressantes (zones de caches pour les poissons, diversification des écoulements et des granulométries). Des chantiers forestiers par coupe de plantations de résineux sur zones humides et renaturation du cours d'eau sont également prévus dans le cadre du programme « Sources en action ». Enfin, des travaux de protection de berges de préférence avec des techniques de génie végétal ou de diversification des écoulements afin de limiter l'ensablement sont également menés.

+ Résultats

Type	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL SEA 1	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL SEA 2
Linéaires de berges entretenues ou restaurées, intégrant la gestion des embâcles (mètre linéaire)	24 553	49 064	29 905	42 144	24 649	170 315	35 188	6 391	11 130	13 168	30 727	96 604
Nombre d'embâcles traités						0	78			37		115
Linéaires de plantation de ripisylve (mètre linéaire)			300	253		553	35	180			460	675
Nombre de stations d'espèces invasives traitées		2	4	3	2	11	7	29	3			39
Surface de travaux forestiers en zones humides (ha)	2			1		3,3		3,5				3,5

+ Bilan financier 2017-2021

Montant dépensé

458 755 €

Évaluation du pourcentage de réalisation des actions par rapport au prévisionnel

39 %

Commentaires

Au total, environ 5 km de cours d'eau ont fait l'objet d'actions de renaturation du lit mineur via des aménagements spécifiques visant à diversifier les écoulements, restaurer la diversité des habitats aquatiques.

Dans les portions de cours d'eau le nécessitant, différentes actions d'entretien et de restauration des berges et lits des cours d'eau ont été menées. Au total, depuis 2011, se sont environ **270 km de berges de cours d'eau** qui ont été entretenues ou restaurées via des actions de bûcheronnage, de gestion des embâcles, de débroussaillage ou de plantation de ripisylve (végétation des berges).

Environ **1 200 mètres linéaires** de ripisylve ont été plantés.

Enfin, 50 sites présentant des espèces exotiques envahissantes (renouée du japon notamment) ont été traités.



Gestion d'embâcles
(CC Creuse Sud Ouest)



Restauration de la ripisylve
(CC Creuse Sud Ouest, PETR Monts et Barrages)

Maîtres d'ouvrage concernés



Objectifs

- > Permettre la migration des espèces piscicoles (montaison et dévalaison)
- > Améliorer les écoulements et le transfert des sédiments
- > Réduire l'impact des étangs

Descriptif général des actions

De nombreux ouvrages sont implantés sur les cours d'eau du bassin de la Vienne amont. Divers usages étaient historiquement associés à ces seuils : utilisation de la force motrice de l'eau au niveau de moulins, irrigation des terres agricoles... Certains ouvrages sont aujourd'hui équipés de turbines hydroélectriques mais la grande majorité d'entre eux ne font plus l'objet d'une gestion régulière et ont tendance à se dégrader. La fragmentation des cours d'eau par ces obstacles provoque des perturbations du fonctionnement des

milieux aquatiques et de la continuité écologique des cours d'eau. Les espèces piscicoles ne peuvent plus effectuer leurs migrations et les sédiments sont bloqués dans les retenues liées aux ouvrages (perte d'habitats des espèces des eaux courantes). De plus, la mise en bief d'une portion de cours d'eau induit des dégradations de sa qualité : augmentation de la température et de l'évaporation, diminution de l'oxygène dissous. La restauration de la continuité écologique est un enjeu majeur du programme « Sources en action ».

+ Résultats

Type	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL SEA 1	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL SEA 2
Nombre d'ouvrages supprimés	3	2	2	4	4	15	1	1	3	1		6
Nombre d'ouvrages équipés ou aménagés, dont nombre de petits aménagements rustiques	4	3	6	3	3	19	2		3	2	1	8
Nombre de dispositifs de franchissement (passes à poissons, rivière de contournement) réalisés	1	2	5	2	1	11	2		1			3

+ Bilan financier 2017-2021

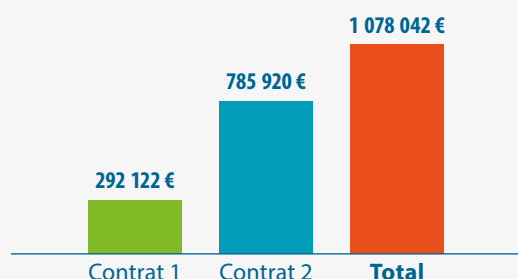
Montant dépensé

785 920 €

Évaluation du pourcentage de réalisation des actions par rapport au prévisionnel

29 %

+ Bilan financier depuis 2011





Peyrelevedere avant
(TéléMillevaches)



Peyrelevedere après
(TéléMillevaches)

✓ Focus sur l'effacement du plan d'eau de Peyrelevedere : opération phare du second contrat (Peyrelevedere, 19)

En 1974, un barrage transversal à la vallée de la Vienne a été construit sur la commune de Peyrelevedere, à des fins touristiques et de loisirs. La création de ce plan d'eau a pour conséquence l'ennoiment d'environ 10 ha de la tourbière de Rebière Nègre.

L'effacement de cet étang communal de **Peyrelevedere** (2019) et les travaux de restauration associés ont été l'une des actions marquantes du second contrat. Cette opération, d'un montant de 546 000 € a permis la **restauration écologique** (piscicole et sédimentaire) à quelques kilomètres des sources de la Vienne. En addition, des travaux de restauration de la zone humide et de création de mares ont été réalisés ou vont être réalisés.

Les suivis opérés par la FDAAPPMA de la Corrèze témoignent d'un retour de la truite (et de l'ensemble de la cohorte d'espèces accompagnatrices : vairons, loches...), l'observation de zones de frayères et une diminution drastique des espèces non caractéristiques des têtes de bassin. Les suivis thermiques montrent un rétablissement des conditions de température à l'aval de l'ancien plan d'eau. La diminution de température est ainsi observée jusqu'au barrage EDF de Servières, à 6,5 km à l'aval.

Sur la période du second contrat, le CEN-NA a porté différentes opérations sur ce territoire : entretien et restauration de la zone humide et tourbière attenante au plan d'eau, mise en pâturage, création de mares, diversification de prairie humide dans l'emprise de l'ancien plan d'eau...

Il a mis en place des suivis piézométriques et des placettes de végétation sur la tourbière de la Rebière-Nègre. Ces suivis permettent d'évaluer l'effet de l'effacement du plan d'eau sur le fonctionnement hydrologique et sur la biodiversité. Les résultats obtenus permettent de préconiser des travaux afin de restaurer le fonctionnement hydrologique et le rôle de la tourbière (rétention eau et CO²).



Mise en place de suivi
(CEN, EPTB)

Maîtres d'ouvrage concernés



🗨 Commentaires

Durant le premier contrat, les opérateurs se sont principalement concentrés sur la restauration de la petite continuité écologique (seuils de ponts, radiers, buses ..) situés en général au niveau de passages de routes, chemins ou pistes forestières sur des petits cours d'eau.

Le bilan du second contrat résulte en grande partie de la suppression d'un obstacle majeur de la Vienne amont: l'étang de Peyrelevedere.

Depuis le premier contrat, **53 ouvrages** ont été supprimés ou aménagés.

Les résultats obtenus sont cependant en dessous des objectifs escomptés (envergure de la problématique, montants financiers impliqués, complexité réglementaire, volonté politique et des propriétaires, crise sanitaire du covid 19, etc.). Bien que le taux de réalisation soit faible, la part budgétaire allouée à cette thématique complexe a bien augmenté lors du second contrat. Malgré tout, différentes études diagnostics ont été conduites et d'autres aménagements devraient voir le jour dans le prochain contrat.

Objectifs

- > Restaurer et préserver les zones humides
- > Gérer les zones humides

Descriptif général des actions

Au-delà de la biodiversité remarquable de ces milieux, les zones humides jouent un rôle important en matière de protection de la qualité de l'eau et de régulation de l'hydrologie des cours d'eau. Elles représentent un enjeu considérable en matière d'adaptation au changement climatique (stockage d'eau et de carbone). Les actions menées dans le cadre du programme « Sources en action » sont de deux types :

- > Actions d'acquisition foncière ou d'intervention sur des terrains privés ou publics par convention ou bail pour une protection pérenne. Des travaux de restauration (bucheronnage, fauche, gyrobroyage, remise en pâturage, coupes forestières...) ainsi que des actions de préservation sont mis en place sur ces terrains. Des plans de gestion et des suivis écologiques sont également mis en œuvre afin de mener une gestion cohérente des zones humides (cf. acquisition de connaissances et suivis scientifiques).
- > Animation d'un Réseau Zones Humides (RZH) afin d'apporter des conseils et d'échanger sur les savoir-faire pour la gestion des milieux humides.

+ Résultats

Type	TOTAL SEA 1	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL SEA 2
Surface en maîtrise d'usage ou foncière (ha)			55		75	75	205
Surface restaurée et entretenue (ha)	28	128	38	127	41		334
Surface pâturée (ha)	411	78	78	74			230
Surface contractualisée dans le RZH (ha)	540	75	68	56			393
Nombre de visites conseils dans le cadre du RZH	200	56	53	31	37	30	207
Linéaire de clôtures fixes/mobiles mises en place (mètre linéaire)	25 995	9 220		2 000	5 524		16 744

+ Bilan financier 2017-2021

Montant dépensé
(hors animation)

665 555 €

Évaluation du pourcentage
de réalisation des actions par
rapport au prévisionnel



Montant dépensé
(animation comprise)

1 358 138 €

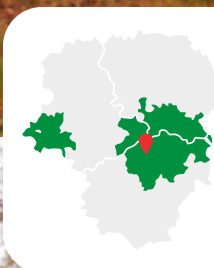
Évaluation du pourcentage
de réalisation des actions par
rapport au prévisionnel



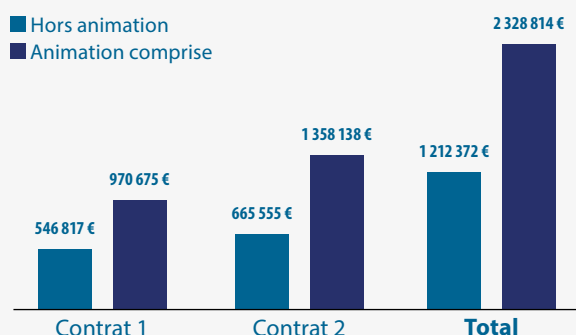
Maîtres d'ouvrage concernés



Restauration Tourbière
(CEN Nouvelle-Aquitaine)



+ Bilan financier depuis 2011



✓ Focus sur le fond tourbeux du Haut-Tronchet (Viam, 19)

C'est ici que plusieurs cours d'eau se rejoignent pour former le ruisseau du Tronchet qui alimente l'étang des Goursolles.

Cet ensemble tourbeux, autrefois pâturé par des bovins, est abandonné depuis plusieurs dizaines d'années. Un plan de gestion, portant sur 50 ha, rédigé en 2009 a permis de cartographier les habitats.

Les premiers travaux de restauration ont été engagés en 2011 dans le cadre du premier contrat Sources en action :

- Pâturage bovin sur 4 ha pour rouvrir le paysage ;
- Travaux de restauration par le CEN : bûcheronnage sélectif, création de parcs de pâturage (+ 15 ha) ;
- Restauration de 10 ha supplémentaires.

Depuis, les opérations de restauration et maîtrise foncière se poursuivent.

La maîtrise foncière n'a cessé d'augmenter pour atteindre une surface d'intervention de 79,45 ha en 2022 (dont 47 ha de zones humides). En 2021, ce sont 32 ha de boisements secs qui ont été acquis par le CEN dans l'objectif de mener une gestion intégrée du bassin versant. Des travaux de replantation d'espèces forestières mixtes et diversifiées sont programmés.

Les travaux opérés sur la tourbière du Haut-Tronchet s'intègrent dans un projet de restauration plus large, à l'échelle de la masse d'eau, avec notamment des opérations de restauration de la continuité écologique sur différents plans d'eau (Haut-Tronchet, Goursolles et Lacelle).

🗨️ Commentaires

En partenariat avec différentes collectivités engagées dans le programme « Sources en action », le CEN Nouvelle-Aquitaine porte la majorité des actions concernant les zones humides.

Les actions combinent sur un même territoire à la fois de la maîtrise foncière ou d'usage mais également de l'assistance technique auprès de divers partenaires. Aussi, de nombreux gestionnaires sont associés à la démarche : 279 dans le cadre du réseau Zones humides, dont 179 qui ont adhéré et 25 sur les sites gérés. Soit plus de **350 gestionnaires contactés**. Ainsi, depuis 2011, plus de **900 ha** ont été contractualisés dans le RZH.

Depuis 2011, les travaux de restauration et d'entretien ont concerné environ **360 ha** de zones humides et la surface de zones humides concernée par du pâturage extensif atteint les **640 ha**.

Sur cette thématique, le CEN Nouvelle-Aquitaine a porté, sur le territoire, d'autres opérations (conservation d'espèce menacée, acquisition, travaux) financées hors contrat.

Objectifs

- > Réduire les dégradations morphologiques en milieu agricole
- > Gérer les zones humides
- > Proposer des interventions environnementales cohérentes avec les besoins des exploitations

Descriptif général des actions

L'activité agricole, principalement concernée par l'élevage bovin extensif, partage son implantation territoriale avec l'activité forestière de manière équilibrée sur le bassin de la Vienne amont. Les actions menées dans le cadre du programme « Sources en action » consistent à mettre en place trois types d'interventions :

- > la réalisation de diagnostics individuels d'exploitations agricoles en ciblant les exploitations fortement concernées par la présence de cours d'eau et de zones humides ;
- > l'accompagnement et le conseil personnalisés pour la mise en œuvre d'actions à l'échelle de l'exploitation en faveur de la gestion des zones humides et des cours d'eau ;
- > l'organisation de journées de démonstration et de formation via l'animation d'un groupe d'agriculteurs afin de partager les retours d'expérience et de proposer un accompagnement vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

La finalité est d'augmenter la prise en compte des enjeux de préservation des zones humides et des milieux aquatiques dans les systèmes d'exploitation. En outre, le contrat « Sources en action » contribue à maintenir les pratiques d'élevage extensif et favorise ainsi une bonne conciliation avec les objectifs de préservation des zones humides.

+ Résultats

Type		TOTAL SEA 1	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL SEA 2
Diagnostic individuel d'exploitation (DIE)		Non Programmé		82	31	40		153
Accompagnement individuel : nombre de propriétaires/ exploitants sensibilisés, contactés et informés			15				15	
Accompagnement collectif	Nombre d'évènements, animations, formations organisées		4	13	12	3	32	
	Nombre d'agriculteurs accompagnés		38	45	45		128	

+ Bilan financier 2017-2021

Montant dépensé
(hors animation)

181 235 €

Évaluation du pourcentage
de réalisation des actions par
rapport au prévisionnel



Montant dépensé
(animation comprise)

266 729 €

Évaluation du pourcentage
de réalisation des actions par
rapport au prévisionnel





Développement et accompagnement agricole
(Chambre d'Agriculture 23)



Développement et accompagnement agricole
(CIVAM)

Commentaires

La dynamique des trois premières phases du contrat, notamment sur l'accompagnement des exploitants, n'a pas été renouvelée en 2020 et 2021 pour cause de difficultés au sein des structures porteuses et de la crise sanitaire.

Au total sur les cinq années du contrat, **153 DIE** ont été réalisés.

Les deux années d'inter-contrat, période durant laquelle le bilan et le diagnostic ont été réalisés, ont permis d'avoir un temps de réflexion sur le déploiement de cette thématique dans le troisième contrat. Avec potentiellement la participation de nouvelles structures et de nouveaux projets autour de cette thématique.



Maîtres d'ouvrage concernés



Objectif

- > **Communication auprès du public, sensibilisation et animation auprès des scolaires sur les enjeux de la protection et la restauration des cours d'eau et zones humides du bassin de la Vienne amont**

Descriptif général des actions

La communication et la sensibilisation menées dans le cadre du programme « Sources en action » visent le grand public mais également les scolaires. Au travers d'animations sur le terrain, de réunions publiques, de journées d'échanges, de conférences et d'animations dans les écoles, les différents enjeux de la protection des cours d'eau, milieux aquatiques et zones humides du bassin de la Vienne amont sont présentés. L'objectif

est également d'aboutir à une appropriation par le plus grand nombre des enjeux de préservation des milieux aquatiques. En outre, un plan de communication est mis en œuvre afin de proposer des supports de communication (lettres d'information, site Internet, plaquettes, etc.) et d'accompagner les différents maîtres d'ouvrages dans la construction d'actions de communication.

+ Résultats

Type	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL SEA 1	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL SEA 2
Nombre de supports de communication produits (plaquettes, lettres d'information, sites internet ou rubriques dédiées, articles de presse ..)	22	34	31	62	43	192	90	94	4	10	2	200
Nombres de personnes touchées (participants aux conférences, aux manifestations, aux évènements)	4 544	1 367	772	692	300	7 675	8 912	2 065	2 031	1 372	860	15 240
Nombre de classes ou centres de loisirs ayant bénéficié d'une animation	18	8	6	28	8	68	3	4				7
Nombre d'enfants	360	160	120	560	275	1 475	55	95				150

+ Bilan financier 2017-2021

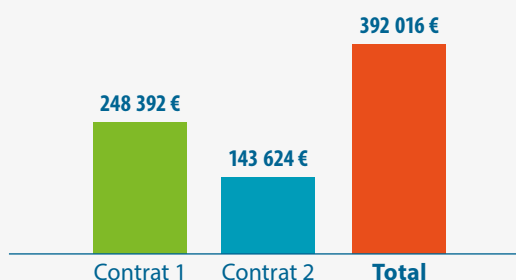
Montant dépensé

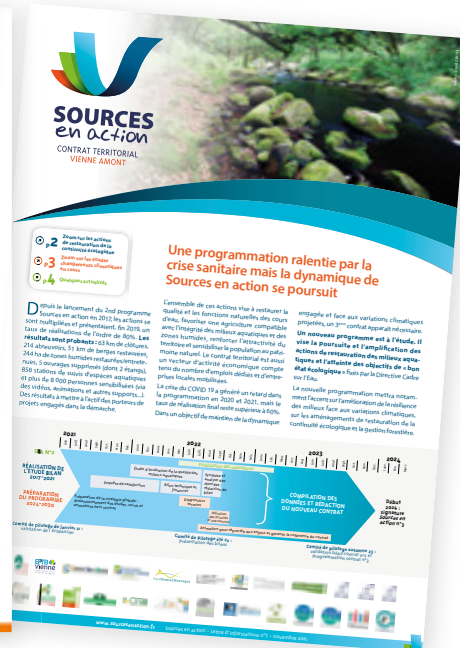
143 624 €

Évaluation du pourcentage de réalisation des actions par rapport au prévisionnel

52 %

+ Bilan financier depuis 2011





Supports de communication produits (EPTB Vienne, PNR Millevaches en Limousin)

Commentaires

La communication et la sensibilisation sont un volet important du programme Sources en action. Depuis son démarrage, plus de **24 500 personnes**, dont **1 600 enfants**, ont pu être sensibilisées aux problématiques liées à la gestion de l'eau. L'organisation de ces journées a fortement été perturbée en 2020 et 2021 avec la crise sanitaire de la COVID 19.

Pour communiquer et sensibiliser, de nombreux supports de communication sont mis en œuvre : lettre d'information, site internet, court métrage, recueil... La lettre d'information, publiée annuellement, reprend brièvement les projets phares de l'année et les actualités sur le territoire de Sources en action. Télés Millevaches a réalisé de nombreuses prises de vues afin de produire des courts métrages illustrant et expliquant les actions de Sources en action. Les vidéos de Télés Millevaches sont à retrouver sur le site internet du contrat : <https://sourcesenaction.fr/le-contrat-en-images/>

Maîtres d'ouvrage concernés



Objectifs

- > Animer et mettre en œuvre le programme d'actions du contrat territorial Vienne amont
- > Faire le lien entre les bénéficiaires des actions et les partenaires techniques et financiers
- > Assurer la gestion technico-administrative du programme

Descriptif général des actions

L'animation est un aspect primordial dans le cadre de la mise en œuvre des actions sur les cours d'eau et les milieux aquatiques. Au-delà de la mise en œuvre et du suivi technique des actions et des travaux, les techniciens constituent le lien entre les propriétaires, les riverains des cours d'eau, les agriculteurs, le grand public et les partenaires techniques et financiers. Les aspects technico-administratifs sont gérés généralement par les techniciens animateurs.

Dans l'organisation actuelle du programme « Sources en action », différents types de postes sont subventionnés et se répartissent selon différentes fonctions :

- > Gestion et suivi des actions et travaux sur les cours d'eau,
- > Gestion et suivi des actions et travaux sur les zones humides,
- > Gestion des travaux en relation avec les acteurs agricoles,
- > Gestion des travaux en relation avec les acteurs sylvicoles,
- > coordination du contrat.

+ Résultats (en nombre d'ETP)

Type	TOTAL SEA 1	TOTAL SEA 2
Animation et suivi des travaux cours d'eau	3,8	4,9
Animation pour la gestion des zones humides	2,0	2,1
Animation du volet agricole	0,7	0,5
Animation et suivi des actions forestières		0,5
Coordination du contrat	1,3	1,3
Autre (assistance technique SIG et base de données, éducation à l'environnement)		0,4
Total	7,8	9,7

+ Bilan financier 2017-2021

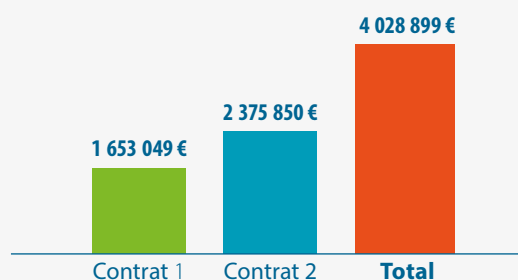
Montant dépensé

2 375 850 €

Évaluation du pourcentage de réalisation des actions par rapport au prévisionnel

88 %

+ Bilan financier depuis 2011



✓ Focus sur la journée « restauration des zones humides »

En mai 2022, les acteurs du contrat se sont rassemblés pour une journée sur le thème de la restauration hydraulique des Zones Humides. L'objectif principal était de présenter des travaux réalisés ou en cours, afin de faire émerger une dynamique sur les opérations de restauration des Zones Humides, axe ciblé comme prioritaire pour le futur contrat territorial. Le CEN NA a animé la journée et a présenté aux participants trois sites dont ils sont propriétaires et/ou en ont la gestion :

- La tourbière du Pond Tord à Pérols sur Vézère ;
- La tourbière de Rebière-Nègre à Peyrelevade ;
- Les zones humides de Lachaud à Gentioux.

Dans un objectif de cohérence territoriale et de partage interbassin, cette journée était également ouverte aux structures voisines du territoire de Sources en action.

Plus d'informations sont disponibles sur le site internet : <https://sourcesenaction.fr/journee-sur-la-restauration-hydraulique-des-zones-humides/>

🗨️ Commentaires

Les 25 porteurs de projets, signataires du second contrat territorial, disposent tous d'un ou de plusieurs techniciens en charge du suivi et de l'animation des actions programmées. En effet, une trentaine de techniciens et animateurs sont mobilisés pour la bonne mise en œuvre des actions.

Depuis 2011, le temps consacré à l'animation a augmenté de **7,8 à 9,7 ETP**, traduisant les besoins de présence sur le terrain, en lien avec le volume d'actions mises en place ainsi que les nécessités de médiation avec les bénéficiaires des actions (riverains, agriculteurs, propriétaires d'ouvrages, écoliers, grand public, etc.).

Sur les cinq années du second contrat, le nombre de jours dédiés au projet est de **9 906 jours**.

Le second contrat a également été marqué par un important renouvellement des acteurs (maîtres d'ouvrage et coordinateurs).

Dans le cadre de la cohésion des maîtres d'ouvrage, et pour faciliter les échanges, des journées thématiques ont été organisées : journée zones humides, journée diagnostic terrain, journée d'accueil des nouveaux agents. Ces moments sont fortement appréciés et seront davantage développés dans le prochain contrat.



Réception de chantier agricole
(PETR)



Journée thématique zones humides
(C. Gaubert)

Maîtres d'ouvrage concernés



Le montant global dépensé pour l'ensemble des thématiques et sur la durée du second contrat est de 6 697 714 €.

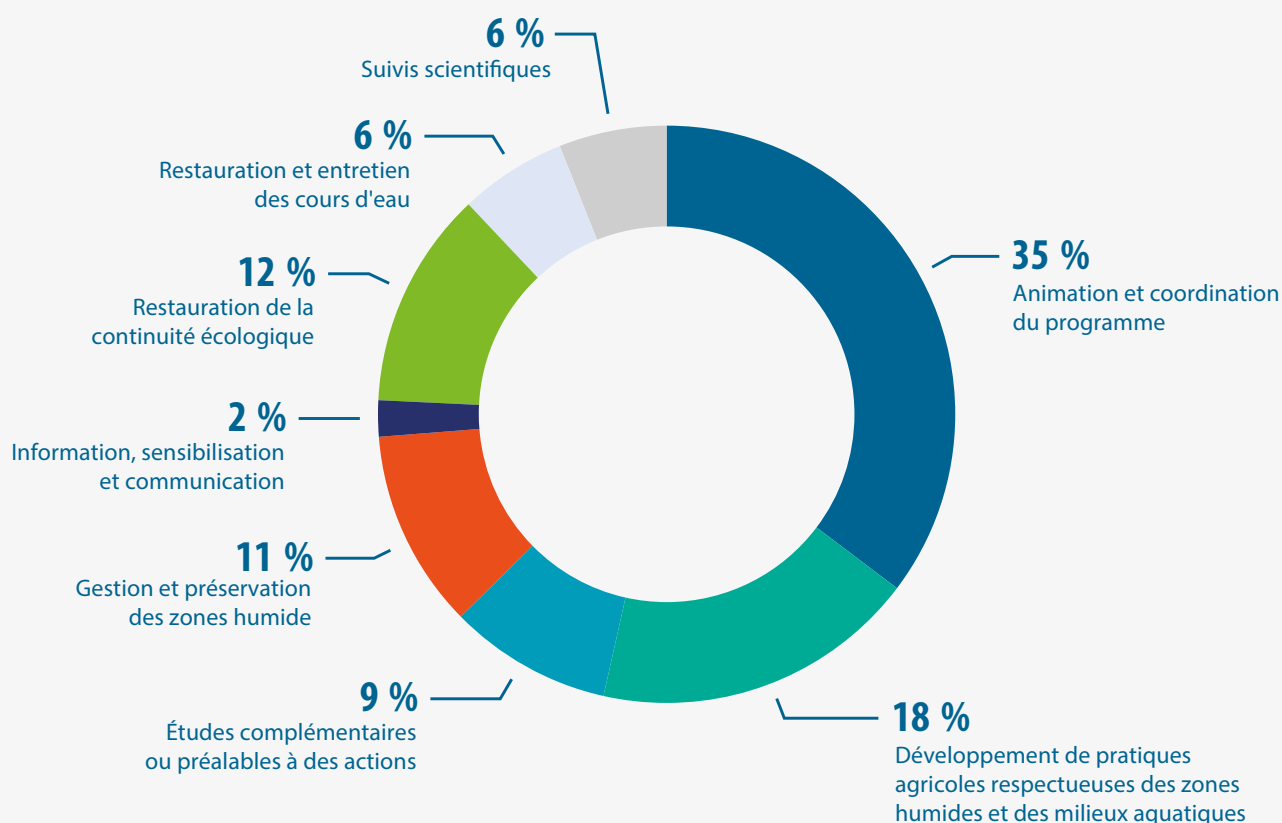
Le montant prévisionnel inscrit à la signature du Contrat était de 12 051 269 € soit un taux de dépense de **56 %**, cohérent par rapport à ce type de programme. Le taux de réalisation par rapport au montant ajusté est de **70 %**.

La différence avec le montant global dépensé à l'issue des 5 années de mise en œuvre et malgré les nombreuses réalisations, s'explique pour différentes raisons : abandon ou report de projets importants d'un point de vue financier (travaux sur des ouvrages notamment), révision à la baisse de certains volumes d'actions (actions d'entretien de la ripisylve non jugées prioritaires),

économies réalisées sur certains travaux (mutualisation des coûts, travail avec des chantiers d'insertion), etc.

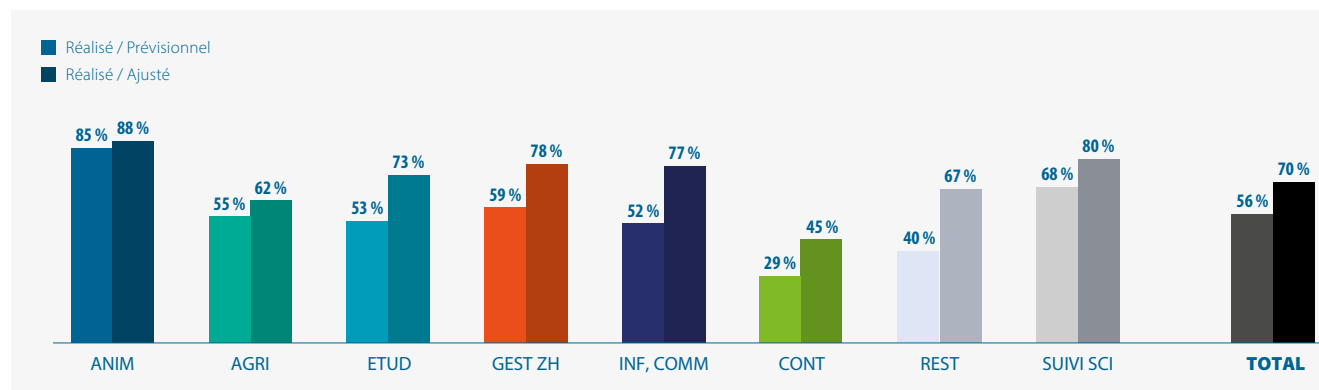
Les évolutions de programmation et le décalage observé au cours du contrat s'expliquent par différents facteurs : délai dans le démarrage de la première phase (juin 2017, uniquement 6 mois de première phase), réforme territoriale (2016-2018), problèmes d'application de la réglementation, élections municipales 2020, crise sanitaire liée à la COVID, aléas climatiques (sécheresse), impondérable à chaque structure, manque de disponibilité des entrepreneurs.

+ Répartition des dépenses par grande thématique



Le principal poste de dépenses est « **l'animation et la coordination du programme** » avec un montant dépensé de près de 2,4 millions d'euros, représentant 36 % du montant total réalisé. Les opérations « Développement de pratiques agricoles respectueuses des zones humides et des milieux aquatiques » arrivent en seconde position avec un montant de **1,2 millions d'euros**, soit 18 % du montant total réalisé. La « restauration de la continuité écologique » est en troisième position avec un montant de 790 000 €, soit 12 % du montant total réalisé.

La répartition des dépenses par grande thématique est la suivante :

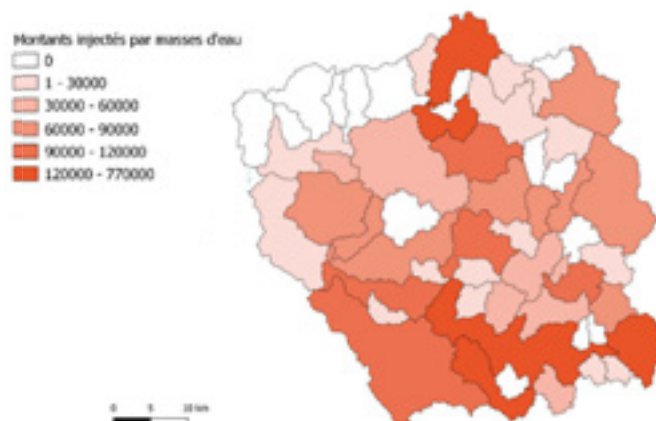


Bien que la thématique « restauration de la continuité écologique » présente une part non négligeable des dépenses, son taux de réalisation est faible (29 % du prévisionnel, 45 % de l'ajusté) et en-deçà des ambitions prévisionnelles, et ce, malgré les nombreuses pressions d'obstacles présentes sur le territoire.

Les efforts financiers réalisés dans le cadre du contrat « Sources en action » ne sont pas répartis de manière homogène sur le territoire. Les opérations non localisables, telles que l'animation, la communication ou la coordination ne sont pas pris en compte dans cette répartition.

+ Effort financier par masse d'eau

L'effort financier le plus important concerne la masse d'eau intégrant l'ancien étang de Peyrelevade (FRGR0356) avec un montant de **765 000 €**. L'effort financier par masse d'eau est à relativiser au regard de leur surface et de leur état DCE qui avait été lui-même nuancé par les diagnostics de terrain réalisés en 2016. Des opérations, financées hors cadre du CTMA, ont été déployées sur l'ensemble du territoire (ex: acquisition foncière via NéoTerra, programmes Natura 2000, ...).



Les retombées économiques

Au-delà des retombées sociales, avec un nombre conséquent de personnes mobilisées ou recrutées pour la mise en œuvre du programme, l'évaluation des retombées économiques a été réalisée.

Pour les travaux de 2017-2021, environ **90 entreprises ou bureaux d'étude** ont été mandatés pour mettre en œuvre les travaux. **86 %** sont des entreprises locales de la Haute-Vienne, de la Creuse ou de la Corrèze

Ces prestations représentent un montant total d'environ **3,4 millions d'euros** dépensés et contribuent ainsi au développement de l'activité économique et au maintien de l'emploi sur le territoire.

Bilan global des deux contrats

Depuis 2011, environ **11,5 millions d'euros** ont été investis sur le territoire.

Les dépenses concernent principalement des opérations de travaux, réparties sur les quatre grandes thématiques du contrat : gestion et préservation des zones humides ; restauration de la continuité écologique ; restauration et entretien des cours d'eau ; développement de pratiques agricoles respectueuses. L'animation du contrat, nécessaire à la mise en œuvre des opérations de travaux, représente le principal poste financier avec environ 4 millions d'euros dépensés entre 2011 et 2022.

Au total sur les dix années, environ **1 300 opérations** ont été mises en œuvre sur le territoire.

Les prestations (60 prestataires au premier contrat et 90 au second) représentent un montant total de 4,5 millions d'euros dépensés. En moyenne sur les deux contrats, plus de 85 % sont des entreprises locales (du Limousin), ce qui contribue significativement au développement de l'économie du territoire.

Une enquête de satisfaction a été menée par les structures coordinatrices du contrat. L'objectif global de l'enquête était de mesurer la satisfaction et la perception des usagers et acteurs du territoire vis-à-vis des travaux et actions mis en œuvre. Une quarantaine de questions réparties en quatre rubriques a été étudiée via un questionnaire en ligne :

- Caractéristiques du répondant ;
- Organisation du contrat ;
- Contrat et son territoire ;
- Renouvellement du contrat.

Les conclusions de l'enquête permettent ainsi d'identifier les forces et les faiblesses et de formuler des préconisations sur la base des évaluations.

Cette enquête de satisfaction a été soumise aux différentes parties prenantes du contrat : les maîtres d'ouvrages (collectivités, associations...), les partenaires financiers (Agence de l'eau, Région, Départements) et les partenaires techniques et institutionnels (services de l'Etat...) ainsi que les bénéficiaires...

Organisation du contrat

Constat général

Les personnes interrogées sont globalement satisfaites de l'organisation du contrat. Une lacune sur la cohésion entre les maîtres d'ouvrage a toutefois été soulevée à quelques reprises.

Pistes d'amélioration

- Au sein des instances (Comité de Pilotage), encourager la participation des élus. Il pourrait également être intéressant de convier des riverains ou bénéficiaires pour des retours d'expériences.
- Favoriser les échanges techniques en couplant réunion et visite terrain. Ceci permettrait de renforcer la cohésion entre les maîtres d'ouvrage. Les visites terrains pourront concerner des visites de chantiers.
- Davantage développer la communication, les échanges entre les maîtres d'ouvrage. Pour cela, des ateliers par groupe de travail ont été proposés. La majorité des participants est favorable à la démarche. Ces ateliers pourront être découpés par thématiques ou par secteurs.
- Développer un outil collaboratif permettant de partager les retours d'expérience et de la documentation, suivre les opérations de chacun et échanger par messagerie instantanée.
- Organiser des journées de formation sur des thèmes particuliers (marchés publics, patrimoine, technique...).

Le contrat et son territoire

Constat général

Les personnes interrogées sont globalement satisfaites de la communication, de la gouvernance et de la fédération des acteurs. Un turn-over important est mentionné au sein des structures. Certaines personnes interrogées trouvent qu'il y a eu une perte de liens entre les maîtres d'ouvrage, accentuée par la crise sanitaire.

Thématiques du contrat

Les thématiques ciblées comme prioritaires sont cohérentes entre les personnes interrogées et sont compatibles avec la stratégie du contrat : morphologie, étangs, forêt, agriculture, continuité et quantité d'eau.

Retombées du contrat

D'une manière générale, les répondants pensent que le programme a des retombées positives sur le territoire.

Impacts du contrat sur les milieux

Concernant l'impact des actions sur les milieux, les personnes interrogées ont majoritairement répondu qu'il était trop tôt pour connaître l'impact réel. Certaines personnes estiment qu'elles ne sont pas suffisantes. Une seule personne a indiqué ne pas être en accord avec certaines opérations, mais sa réponse n'a pas été argumentée. Plusieurs participants estiment que la quantité d'eau sur le territoire s'est dégradée.

Suivis des réalisations

Peu de maîtres d'ouvrage réalisent un suivi dans le temps des aménagements réalisés.

Pistes d'amélioration

- Favoriser les réunions en présentiel et les journées d'échange.
- Développer davantage la communication autour du contrat afin qu'il soit mieux reconnu.
- Développer davantage la sensibilisation pour encourager les bonnes pratiques au quotidien et dès le plus jeune âge.
- Développer davantage les actions permettant de lever la pression quantitative. Les usages et le changement climatique impactent fortement la quantité d'eau dans les milieux.
- Lors du diagnostic réalisé, un contrôle des aménagements pourrait être programmé pour attester de la bonne mise en œuvre et de l'entretien des installations (abreuvoir, clôture...).



Poursuite du contrat

Constat général

La totalité des répondants souhaite que le programme « Sources en action » se poursuive pour plusieurs raisons : de nombreuses actions restent à mettre en œuvre et de nouveaux sujets seraient intéressants à intégrer (tourisme, eau potable, éducation, économie).

Les répondants sont satisfaits de la coordination et de la mutualisation des données qui permettent d'éviter la dilution des efforts et le maintien d'une bonne dynamique sur le territoire.

L'enquête réalisée met ainsi en exergue la satisfaction générale des usagers vis-à-vis de la mise en œuvre du programme « Sources en action ». Cette satisfaction s'exprime via différents aspects : reconnaissance de la pertinence du programme et des actions menées, accompagnement des bénéficiaires par les animateurs du programme, mobilisation d'un savoir-faire et d'aides financières, volonté de renouvellement du programme et de la dynamique initiée.

Pistes d'amélioration

- Accentuer la participation des acteurs sylvicoles.
- Certains acteurs pourraient être ajoutés : syndicats d'eau potable, acteur du tourisme, syndicat Vassivière, représentants de consommateurs/riverains/scolaires.
- Les maîtres d'ouvrage souhaiteraient que des opérations de préservation et de maintien de la très bonne ou bonne qualité puissent être intégrées au contrat, en retravaillant les orientations financières.
- Afin de développer la communication, plusieurs propositions ont été faites
 - Mieux relayer sur les réseaux sociaux (facebook ou autre).
 - Organisation de réunions publiques.
 - Stratégie commune de communication : articles dans la presse locale, panneaux de chantier, projet école, trophée de l'eau...
- Améliorer la diffusion des données entre opérateurs du contrat.

Les pistes d'amélioration retenues pour le prochain programme « Sources en action »

- Mettre davantage de moyens et d'ambition sur des actions dites « cœur de cible* » : ces actions visent notamment à répondre au constat que chacun fait sur le changement climatique, la baisse des débits, les enjeux « eau et sylviculture »
- Améliorer la lisibilité du programme pour le rendre plus compréhensible par tous ;
- Donner plus d'informations autour des actions mises en œuvre dans le cadre du programme ;
- Accentuer la communication auprès du grand public ;
- Donner plus d'envergure au programme en maintenant la diversité des compétences et en comblant les éventuels manques.

** Suite au bilan du second contrat et à l'évolution de l'état des lieux des masses d'eau et des pressions, une nouvelle stratégie de contrat a été optée. Celle-ci vise à développer davantage des actions, dites cœur de cible, visant à lever les principales pressions observées sur le territoire. Ces actions sont les suivantes : amélioration de la résilience des milieux face au changement climatique, eau et sylviculture, continuité écologique.*

Évaluation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et analyse des « effets » des actions menées

Une étude d'évaluation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques a été menée par les coordonnatrices afin d'évaluer les effets des actions menées sur les cours d'eau, ruisseaux et zones humides du territoire. Cette étude s'appuie sur les données issues de campagnes de mesures réalisées sur la période 2011-2021 et sur l'évolution de l'état écologique des masses d'eau. En outre, les opérations ayant potentiellement des effets directs sur les milieux aquatiques ont été dénombrées et localisées afin de mettre en relation les actions menées avec la qualité des masses d'eau (référentiel de cours d'eau adopté dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau de 2001). Les opérations à « effets » sont considérées comme les travaux et aménagements de type ponctuel (restauration de la continuité écologique au niveau d'un obstacle, pose d'un abreuvoir), linéaire (pose de clôtures le long des cours d'eau, opération d'entretien de la végétation des berges sur une portion de cours d'eau) ou surfacique (restauration d'une zone humide).

Le chapitre suivant propose une synthèse de l'étude menée qui se présente également sous la forme d'un atlas des masses d'eau (données disponibles sur le site internet <https://sourcesenaction.fr/etudes-et-suivis/>).

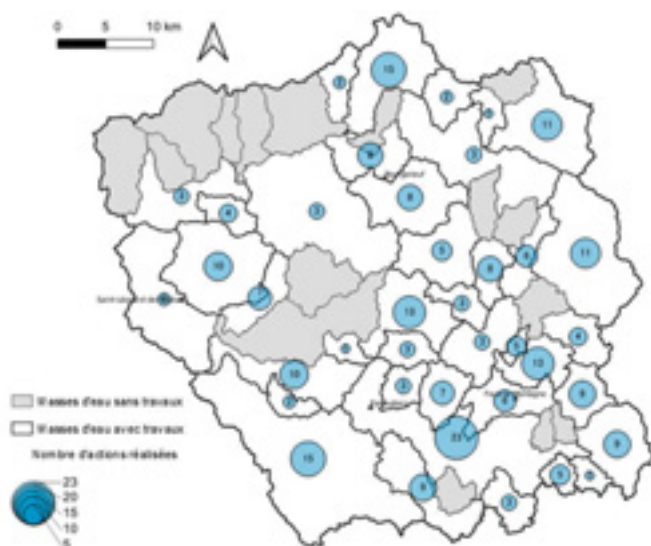
Environ 800 opérations à « effet direct » recensées sur le périmètre du programme « Sources en action »

L'analyse de l'effort opérationnel à l'échelle du contrat révèle que sur les 55 masses d'eau du contrat, 16 d'entre-elles n'ont pas été concernées par des travaux de restauration des milieux aquatiques. Il s'agit principalement de masses d'eau « plans d'eau » ou de masses d'eau « cours d'eau » en très bon ou en bon état écologique d'après l'analyse de l'Agence de l'eau en 2015. En effet, ces dernières n'étaient pas visées prioritairement par les porteurs de projets du contrat. Les 800 opérations recensées se répartissent de la façon suivante sur le territoire :

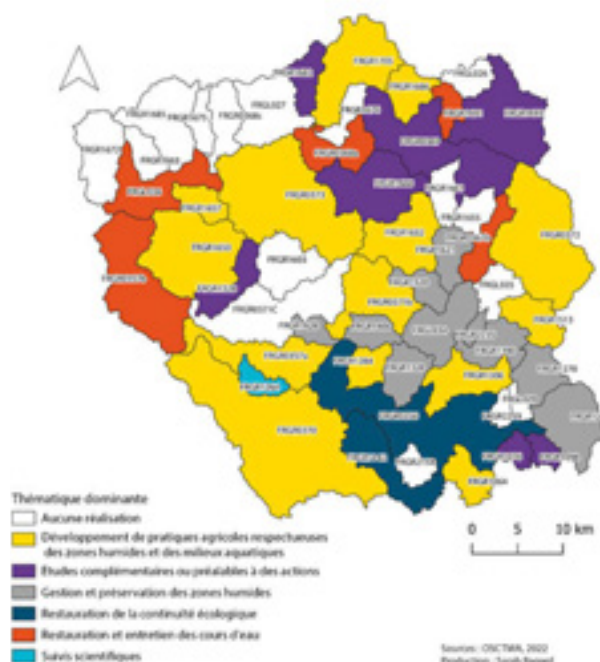
+ Nombre d'action et Thématique principale par masse d'eau

L'analyse a également permis de distinguer géographiquement les différentes thématiques du programme. La carte suivante présente la répartition de la thématique principale sur le périmètre du contrat.

Cette analyse a permis de localiser les types d'actions menées et de les mettre en relation avec la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.



Répartition géographique de l'effort d'actions



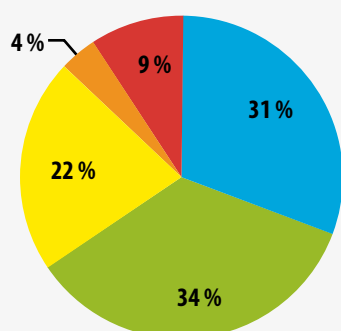
Thématique dominante par masse d'eau en termes de montant financier

Évolution de la qualité écologique des masses d'eau et mise en relation avec les actions menées

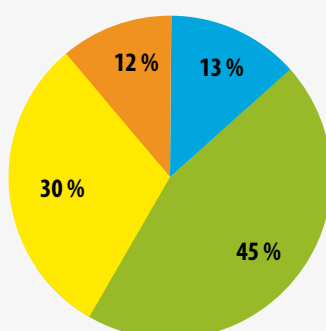
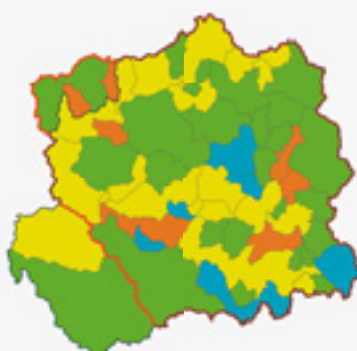
La méthode d'évaluation de la qualité écologique des masses d'eau s'appuie sur un code couleur intégrant les différents paramètres mesurés (physico-chimie de l'eau, indices biologiques tels que les populations de poissons ou d'invertébrés d'eau douce). Les paramètres les plus déclassants sont pris en compte pour le classement final de la masse d'eau sur une répartition allant de « très mauvais » à « excellent ».

+ Evolution de l'état des masses d'eau

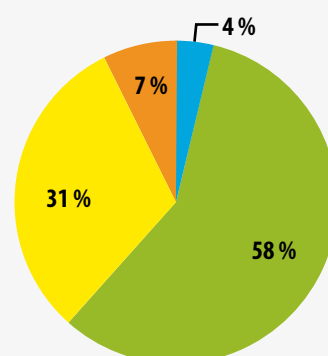
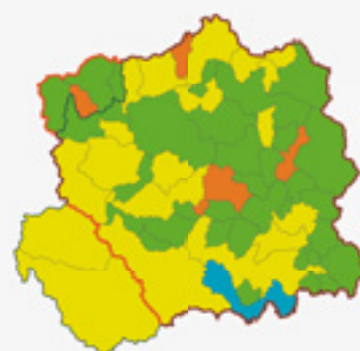
Etat écologique 2011



Etat écologique 2015



Etat écologique 2019



● Excellent ● Bon ● Médiocre ● Mauvais ● Très mauvais

L'analyse doit tenir compte d'une évolution de la méthodologie de réalisation de l'état des lieux depuis 2011. De plus, l'état des lieux est réalisé à large échelle et peut présenter des points de différences avec le diagnostic terrain réalisé localement par les maîtres d'ouvrage. En effet, sur les masses d'eau jugées en bon état ou sans pression, des points de dégradations morphologiques sont par exemple fréquemment recensés.

Entre 2015 et 2019, sur les 54 masses d'eau étudiées (l'une a évolué de masse d'eau cours d'eau à masse d'eau plan d'eau), **11 connaissent une amélioration** de leur état, 33 sont stables et **10 ont vu leur état se dégrader**. La dégradation s'opère essentiellement d'un état « très bon » à un état « bon ». En nombre de masses d'eau,

l'état des lieux de 2019 montre que 38 % des masses sont en état écologique inférieur à bon contre 42 % en 2015.

Sur le territoire du contrat, la situation globale semble s'améliorer, avec une diminution du nombre de masses d'eau en état médiocre ; Toutefois, il est important, au regard de la sensibilité de ce territoire de têtes de bassins versants, de noter que le nombre de masses d'eau classé en très bon état diminue et que la surface du territoire classée en très bon ou bon état se restreint. Face à ce constat, et à l'amplification des effets du dérèglement climatique sur les milieux aquatiques, il est essentiel de maintenir un niveau d'action suffisant sur les masses d'eau en bon et très bon état, pour éviter leur dégradation.

Évolution des paramètres bio-physico-chimiques

Plusieurs stations de suivis présentes sur le territoire sont intégrées au réseau de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 22 stations physico-chimie, 32 stations IBD, 40 stations I2M2, 28 stations IBMR et 45 stations IPR. En complément, des maîtres d'ouvrage du contrat ont réalisé des suivis spécifiques : polluants, loutre, oiseaux... Les résultats sur plusieurs années permettent l'obtention de tendance d'évolution.

+ Résultats

Types de suivis		Opérateurs	Observations	Pistes de restauration / amélioration
Paramètres physico-chimiques	Paramètres physico-chimiques	AELB	Ces paramètres sont globalement bons voire très bons, cependant il est observé pour quelques stations une tendance à la dégradation de certains paramètres : basification ou acidification de l'eau, augmentation de la température, augmentation des matières en suspension.	Restauration de la continuité écologique (plan d'eau) et de la ripisylve, accompagnement des pratiques agricoles et sylvicoles, limitation du ruissellement (haies, zones humides...).
	Polluants inorganiques et organiques	E2Lim	Sur les 8 stations suivies il a été observé la présence de micropolluants inorganiques (Cadmium, Cuivre, Zinc) et organiques, pharmaceutiques et pesticides. Certaines des molécules retrouvées sont inscrites sur la liste prioritaire (ex : diuron, atrazine) ou de vigilance (ex : Diclofénac).	Accompagnement des pratiques visant à limiter l'utilisation de ces produits, favoriser l'autoépuration des milieux.
Suivis biologiques	I2M2, IBD, IBMR	AELB	Globalement bons voire très bons	Le suivi de ces paramètres ne permet pas d'orienter les opérations de restauration
	Piscicoles	FDAAPPMA 19, 23, 87 et MEP19	Les peuplements correspondent rarement au peuplement caractéristique des têtes de bassin versant. Il est observé la présence récurrente d'espèces témoignant de l'impact des plans d'eau.	Restauration de la continuité écologique, aménagement/ suppression de plans d'eau, restauration de la ripisylve et mise en défens des berges pour limiter la dégradation du lit du cours d'eau.
	Campagnol amphibie	GMHL	Le suivi de cette espèce depuis 2018 montre une évolution positive de sa distribution à l'échelle du territoire. Les interventions réalisées (mise en défens, restauration ripisylve, animation agricole, ...) contribuent à la (re)colonisation des anciens lieux inoccupés.	Maintenir les bonnes pratiques agricoles et les opérations de mise en défens et de restauration des habitats.
	Loutre d'Europe		Les 3 années de prospection (2018, 2020 et 2021) confirment la présence de la Loutre.	Améliorer la connectivité entre les milieux : des aménagements sur certains ouvrages hydrauliques seront à prévoir.
	Amphibiens		Il est observé une augmentation de la richesse spécifique et une distribution homogène sur le territoire.	Maintenir et restaurer la connectivité des habitats. Certains sites ont également été ciblés pour des aménagements. La création de mares serait également une plus-value.
	Oiseaux	LPO	Les résultats sont hétérogènes avec un gradient positif entre le nord-ouest et le sud-est. Sur certaines stations, des tendances à la dégradation ont été observées.	Poursuivre les opérations de restauration des habitats.

Les inventaires et suivis réalisés sur le territoire doivent être poursuivis. Ces données sont précieuses pour d'une part orienter les travaux et/ou préconiser les aménagements. D'autre part, les longues chroniques de données sont essentielles pour évaluer l'effet des travaux sur les peuplements et sur les milieux aquatiques.

Commentaires

Cette étude bilan constitue ainsi un important travail d'analyse et de priorisation des prochaines actions potentielles pour un nouveau programme « Sources en action ».

De plus, il résulte de l'évaluation du programme d'actions, un niveau de réalisation significatif comme en atteste les indicateurs présentés dans ce recueil des réalisations : 270 km de berges de cours d'eau entretenus ou restaurés, 540 abreuvoirs installés, 900 ha de zones humides contractualisés dans le réseau Zones Humides, 24 500 personnes sensibilisées, etc.

Toutefois, certaines thématiques, telles que le développement de pratiques sylvicoles respectueuses des milieux aquatiques, l'encadrement de certaines pratiques forestières en bordure de cours d'eau, l'amélioration de la gestion des étangs ou encore la restauration de la continuité écologique au niveau des obstacles implantés sur les cours d'eau, n'ont pas pris un essor suffisant par rapport aux enjeux liés. Une nouvelle thématique sera également à développer ; elle portera sur l'amélioration des milieux face au changement climatique. Elle pourra prendre en compte par exemple, des opérations de restauration hydraulique de zones humides, d'économie d'eau...

Une attention particulière sera réservée à ces sujets dans le prochain contrat territorial « Sources en action » afin d'améliorer les conditions de déploiement de ces actions.

Vers le troisième contrat 2024-2029

Dans un objectif de maintien de la dynamique engagée et compte tenu des variations climatiques projetées, il a été décidé de renouveler le programme « Sources en action – contrat territorial Vienne amont » sur la période 2024-2029.

Au cours des années 2022 et 2023, des phases de bilan, de diagnostic et d'élaboration d'une nouvelle programmation ont été menées afin de proposer d'ici 2024 un nouveau programme. Ce prochain programme vise la poursuite et l'amplification des actions de restauration des milieux aquatiques et l'atteinte des objectifs de « bon état écologique » fixés par la Directive Cadre sur l'Eau. La nouvelle programmation mettra notamment l'accent sur l'amélioration de la résilience des milieux face aux variations climatiques, sur les

aménagements de continuité écologique et la gestion forestière. En effet, le contrat Sources en Action, se veut novateur, en phase avec l'évolution des enjeux et du climat, et encourage les actions innovantes et expérimentales.

Le programme d'actions se construit en partenariat avec les différentes structures et partenaires (financiers, réglementaires et techniques). De nombreuses ressources sont mobilisées : état DCE des masses d'eau, bilan des suivis scientifiques, diagnostic terrain complémentaire, expertises des structures.

Suite à la phase de construction avec les maîtres d'ouvrage, le contrat territorial sera validé en comité de pilotage au cours de l'été 2023. L'objectif visé est la signature du nouveau contrat territorial début 2024.

Les éléments suivants sont disponibles en téléchargement depuis le site du contrat :

<https://sourcesenaction.fr/calendrier/>

- Le bilan du second contrat et l'atlas cartographique ;
- Les éléments présentés lors de la commission scientifique de synthèse (7/03/2023) ;
- La stratégie territoriale du troisième contrat

La stratégie et programmation de Sources en action sont compatibles avec d'autres documents de planification (SDAGE Loire Bretagne, SAGE Vienne, Charte du PNR Millevaches ..) mais aussi avec le programme d'actions du Label « Site Rivières Sauvages ».

En effet, une des 33 rivières labellisées en France se situe sur le territoire du contrat : le Pic, rivière creusoise, sur une longueur de 12,960km. Pour plus d'information, rendez-vous sur le site <https://www.rivieres-sauvages.fr/le-pic/>



SOURCES en action

CONTRAT TERRITORIAL
VIENNE AMONT

Les coordonnateurs du programme «Sources en Action» :



Camille GAUBERT
06 77 83 89 51
c.gaubert@pnr-millevaches.fr



Hélène THURET
05 55 06 39 42
h.thuret@eptb-vienne.fr

www.sourcesenaction.fr



Le programme Sources en action est financé par :



L'Europe s'engage sur le bassin de la Loire avec
le Fonds Européen de Développement Régional.